

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

713^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

24 AOUT 2017

PSC/PR/COMM.(DCCXIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 713^{ème} réunion, tenue à Addis Abéba, le 24 août 2017, a adopté la décision qui suit sur l'analyse post-élections et les prochaines élections en Afrique:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Commissaire aux Affaires politiques de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Cessouma Minata Samate, sur les élections et un référendum constitutionnel tenus en Afrique, de janvier à août 2017, dans les pays suivants: Algérie, Angola, Congo Brazzaville, la Gambie, Kenya, Lesotho, Rwanda, Sénégal et Mauritanie (référendum constitutionnel), respectivement, ainsi que de la communication sur les prochaines élections qui se tiendront au Libéria. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants du Congo, du Kenya, du Lesotho, du Libéria et de la Mauritanie. Le Conseil **prend en outre note** de la communication faite par M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et coordinateur des opérations des Nations unies au Libéria sur certains aspects relatifs aux prochaines élections qui se tiendront dans ce pays;
2. **Félicite** les États membres qui ont organisé avec succès et pacifiquement leurs élections, ainsi que la Mauritanie pour la bonne conduite de son référendum constitutionnel, pendant la période de janvier à août 2017, et **exhorte** les États membres qui prévoient d'organiser des élections à s'assurer qu'ils respectent scrupuleusement les instruments pertinents de l'UA, y compris la Déclaration de l'UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance;
3. **Se félicite** des progrès accomplis par les États membres dans l'approfondissement et la consolidation de la culture et de la pratique démocratiques à travers l'organisation d'élections périodiques crédibles, afin de prévenir les conflits et de promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durables dans leurs pays;
4. **Félicite** la Commission de l'UA pour son engagement inlassable à continuer d'apporter son soutien à tous les États membres en vue d'assurer que des élections régulières, crédibles, démocratiques et transparentes soient conformes aux dispositions des instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, les principes directeurs des missions d'observation électorale et de suivi de l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP);
5. **Recommande également** à la Commission de l'UA de renforcer son engagement à harmoniser son travail et à créer des synergies avec les Communautés économiques régionales (CER) dans le cadre du travail lié aux élections, en particulier à travers le déploiement de missions politiques de haut niveau conjointes (MPHNC) avec les CER et le soutien des missions d'observation électorale conjointes.
6. **Note avec préoccupation** la faible participation des citoyens à certaines élections sur le continent, en particulier la faible participation des jeunes et des femmes lors des

élections, en raison, entre autres, du déclin de la confiance publique dans les institutions chargées de gérer l'organisation des élections. À cet égard, le Conseil **exhorte** les États membres à déployer des efforts délibérés en vue d'assurer et de promouvoir la participation populaire aux processus démocratiques, y compris à travers la sensibilisation civique et électorale;

7. **Note également avec préoccupation** la tendance, dans certains États membres, à abuser des médias, en particulier les médias sociaux, par certains secteurs de la société civile et certains partis politiques, ce qui peut éventuellement compromettre la crédibilité des processus électoraux et provoquer des conflits violents. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** pour les États membres de renforcer davantage leurs instruments et mécanismes réglementaires nationaux, afin de prévenir les abus des médias au cours des élections;

8. **Appelle** les acteurs de la société civile à toujours accorder la priorité et à soutenir l'agenda socioéconomique de l'Afrique, y compris pendant les périodes des élections, dans le cadre des efforts globaux visant à réaliser la vision de l'UA d'une Afrique pacifique, développée, intégrée et prospère, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA;

9. **Souligne l'importance** pour les États membres d'assurer la mise en œuvre des recommandations des missions d'observateurs électoraux de l'UA (MOEUA) et d'assurer les suivis nécessaires, en vue de favoriser des conditions plus propices aux prochaines élections. Dans le même contexte, le Conseil **demande** à la Commission de l'UA de créer des mécanismes de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des recommandations des MOEUA en vue d'éviter des défis similaires liés aux élections;

10. **Exhorte** les États membres à empêcher les partis politiques et les groupes de la société civile à créer des milices de jeunes, afin de promouvoir des campagnes de violence avant, pendant et après les élections, car cela tend à compromettre la crédibilité du processus électoral. Dans le même contexte, le Conseil **exhorte** les États membres à assurer le respect et la promotion des droits de l'homme avant, pendant et après les élections;

11. **Exhorte également** les partis politiques de ne pas recourir à l'usage de la violence comme moyen d'exprimer leur mécontentement contre les résultats des élections, mais plutôt de faire pleinement usage de toutes les voies légales disponibles pour régler les différends liés aux élections;

12. **Encourage** les États membres de l'UA à œuvrer, en tout temps, à institutionnaliser les mécanismes de gestion constructive de tous les conflits, y compris les conflits liés aux élections. À cette fin, le Conseil **exhorte** les partis politiques et les candidats à cesser de mobiliser les voix selon des lignes de clivage identitaires, telle l'appartenance ethnique;

13. **Souligne l'importance** pour les États membres de continuer à déployer des efforts concertés pour investir dans les infrastructures nationales de la paix, afin de prévenir les conflits violents liés aux élections, y compris les centres nationaux d'alerte rapide;

14. **Souligne en outre l'importance** que revêt la mobilisation de fonds provenant du continent, afin de réduire la vulnérabilité des processus électoraux dans les États membres

aux manipulations d'acteurs externes visant à utiliser leurs moyens financiers pour influencer les résultats des élections au détriment des aspirations nationales;

15. **Réitère** l'importance de la prévention rapide des conflits liés aux élections sur le continent à travers une utilisation efficace de la diplomatie préventive. Dans ce contexte, le Conseil **demande** à la Commission de continuer de conduire ses programmes d'alerte rapide pour détecter rapidement les signes de vulnérabilité et d'instabilité liés aux élections, afin d'informer des réponses rapides et appropriées des organes respectifs de l'UA et des CER;

16. **Décide** de rester activement saisi de la question.